



Séance du Conseil municipal du 15 février 2024

Date de la convocation du Conseil municipal : 3 Février 2024 (samedi)

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 26 dont 21 présents + 5 pouvoirs

L'an deux-mille vingt-quatre et le 15 février, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

21 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS		GARABED
DONZELOT	COUVRAT	EYNARD	
MARILLIER	MARIE-BROUILLY	GIRIN	DELORME
	MICHAUX	SOUGH	MAITRE
			PATOUILLARD
RIVET	MOULARD	BEGUE	

06 Membres absents excusés :

SEGUIN	HODZIC	MANTOUX	DOUCET
BARRAL	DORVEAUX (arrivée à la délibération 20240215-018)		

05 Pouvoirs :

SEGUIN	Donne pouvoir à	COMMUN
HODZIC	Donne pouvoir à	JASSERAND
MANTOUX	Donne pouvoir à	PATOUILLARD
DOUCET	Donne pouvoir à	MAITRE
BARRAL	Donne pouvoir à	SOUGH

Délibération n° 20240215-014 / 7.1.1 Budgets et comptes

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET PRINCIPAL

Madame Véronique CHAMBON-RICHERME, en tant que comptable public du Service de Gestion Comptable de Caluire dont dépend la commune de Marcy l'Etoile, a dressé le Compte de Gestion pour l'année 2023.

Le Compte de Gestion retrace toutes les opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au titre de la gestion de l'exercice 2023.

Au niveau des opérations strictement budgétaires, le Compte de Gestion reprend le résultat des exercices précédents ainsi que tous les titres émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice.

La synthèse ci-dessous affiche les résultats budgétaires de l'exercice 2023 :

N° CODIQUE POSTE COMPTABLE : 069031

POSTE COMPTABLE : SGC CALUIRE

MARCY-L'ETOILE

Résultats budgétaires de l'exercice

12700 – MARCY-L'ETOILE

Exercice 2023

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	8 717 500.00	6 872 400.00	15 589 900.00
Titres de recette émis (b)	2 536 292.53	7 296 443.32	9 832 735.85
Réductions de titres (c)		167 174.09	167 174.09
Recettes nettes (d = b - c)	2 536 292.53	7 129 269.23	9 665 561.76
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	8 717 500.00	6 872 400.00	15 589 900.00
Mandats émis (f)	3 511 629.91	5 532 705.43	9 044 335.34
Annulations de mandats (g)		348 128.18	348 128.18
Dépenses nettes (h = f - g)	3 511 629.91	5 184 577.25	8 696 207.16
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 944 691.98	969 354.60
(h - d) Déficit	975 337.38		

Michel LAGRANGE, adjoint en charge des finances, précise que les résultats de ce Compte de Gestion sont en concordance avec le Compte Administratif de l'exercice 2023 qui est soumis au cours de cette même séance.

Après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice 2023,

Considérant que ce compte paraît régulier,

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2023 du budget principal dressé par le Comptable public du Service de Gestion Comptable de Caluire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le Compte de Gestion 2023 du budget principal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,
Nathalie EYNARD.

Délibération n° 20240215-014 du 15/02/2024
Signataire : Loïc COMMUN, Maire
Télétransmis en Préfecture le 22/02/2024
Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 22/02/2024